



**Procès-Verbal de la réunion
du Conseil Municipal
du 03/04/2023 à 18 heures
Mairie de St Sorlin d'Arves**

Convocation à la réunion faite le 29 mars 2023

PRESENTS : MM. ARNAUD Marc, BALMAIN Christophe, BAUDRAY Fabrice, RAMOS CAMACHO Marie, Clara JOSSERAND, BOUVET Jean-Yves, CHAIX Philippe, CHARPIN Christian, DAULIACH Gaëtane, SAMBUIX Xavier

ABSENTS : M. DIDIER Guy (pouvoir à M. BAUDRAY Fabrice)

Madame RAMOS CAMACHO Marie a été désignée secrétaire de séance.

Accueil des 5 personnes élues lors du scrutin du 26 mars 2023, élections municipales complémentaires partielles.

Monsieur le Maire donne lecture aux nouveaux élus de la charte de l' élu local et la distribue au conseil municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle les points à l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 février 2023

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 mars 2023 et demande aux membres présents à cette réunion de délibérer sur ce procès-verbal.

Vote à l'unanimité

1. Election du 2^{ème} et 3^{ème} adjoint au Maire

Suite à l'élection municipale complémentaire partielle du 26 mars 2023, et aux postes vacants de 2^{ème} et 3^{ème} adjoint, Monsieur le Maire invite son conseil municipal à procéder à l'élection des 2^{ème} et 3^{ème} adjoint.

Election du 2^{ème} adjoint :

Votants : 11

Blanc(s) : 0

Exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Résultats : M ARNAUD Marc a obtenu 11 voix

M ARNAUD Marc ayant obtenu 11 voix, a été proclamé 2^{ème} adjoint au Maire.

Election du 3^{ème} adjoint :

Votants : 11

Blanc(s) : 0

Exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Résultats : M SAMBUIX Xavier a obtenu 11 voix.

M SAMBUIX Xavier, ayant obtenu 11 voix, a été proclamé 3^{ème} adjoint au Maire.

2. Indemnités de fonctions Maire et adjoints

Considérant que la commune compte 352 habitants (population totale authentifiée – données insee 2022),

Considérant que si par principe, les fonctions électives sont gratuites, les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

Considérant que le taux de l'indemnité de fonction du Maire est fixé de droit à 25,5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant que le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 9,90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Décision : 11 voix pour

FIXATION du montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1027 ou de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L. 2123-24 et L. 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

Maire : 25,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Adjoints : 9,90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

INSCRIPTION des crédits nécessaires au sous-chapitre 65 du budget communal.

3. Modification des commissions communales

Suite à l'élection municipale complémentaire partielle, scrutin du 26 mars 2023, et à l'élection des cinq élus manquants, il y a lieu de modifier les commissions communales. Il est rappelé que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit notamment « la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. Le Maire préside ces commissions... »

Décision : 11 voix pour

1/ TOURISME, SPORTS, LOISIRS, INFORMATION, COMMUNICATION, JEUNESSE, CULTUREL :

Vice-Président : Marie RAMOS CAMACHO

Membres : Clara JOSSERAND, Gaëtane DAULIACH, Jean-Yves BOUVET, Xavier SAMBUI, Christophe BALMAIN, Philippe CHAIX

Représentants au CA de l'Office de Tourisme : Marie RAMOS CAMACHO, Clara JOSSERAND, Christophe BALMAIN, Gaëtane DAULIACH, Jean-Yves BOUVET

2/ AFFAIRES SOCIALES, ASSOCIATIONS, ECOLE :

Vice-Président : Marie RAMOS CAMACHO

Membres : Christophe BALMAIN, Gaëtane DAULIACH, Xavier SAMBUI

3/ TRAVAUX, ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX, VOIES, RESEAUX, PATRIMOINE :

Vice-Président : Marc ARNAUD

Membres : Christophe BALMAIN, Guy DIDIER, Xavier SAMBUI, Jean-Yves BOUVET

4/ FINANCES, IMPOTS :

Vice-Président : Clara JOSSERAND

Membres : Marc ARNAUD, Guy DIDIER, Christian CHARPIN, Philippe CHAIX

5/ PLU, URBANISME, PERMIS DE CONSTRUIRE, PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE, SIGNALÉTIQUE :

Vice-Président : Guy DIDIER

Membres : Christophe BALMAIN, Christian CHARPIN, Xavier SAMBUIS, Jean-Yves BOUVET, Marie RAMOS CAMACHO

6/ AFFAIRES AGRICOLES :

Vice-Président : Christophe BALMAIN

Membres : Marc ARNAUD, Guy DIDIER, Xavier SAMBUIS

7/ ENVIRONNEMENT, HYGIENE, SECURITE :

Vice-Président : Gaëtane DAULIACH

Membres : Marc ARNAUD, Clara JOSSERAND, Marie RAMOS CAMACHO, Jean-Yves BOUVET, Philippe CHAIX, Christian CHARPIN

8/ DELEGATION DU SERVICE PUBLIC, TRAVAUX DES PISTES, IMPLANTATION DES REMONTEES MECANIQUES :

Vice-Président : Marc ARNAUD

Membres : Guy DIDIER, Christophe BALMAIN, Xavier SAMBUIS, Jean-Yves BOUVET, Gaëtane DAULIACH

4. Election des membres du CCAS

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que suite aux élections municipales complémentaires partielles, il y a lieu d'élire 3 membres au sein du conseil municipal, postes vacants. Il expose qu'il y a lieu d'élire au scrutin secret les 3 membres du conseil municipal qui doivent faire partie du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en sus de Monsieur DIDIER Guy précédemment élu et Monsieur le Maire, président de droit.

Le scrutin a lieu et donne les résultats suivants :

Mme Gaëtane DAULIACH nombre de suffrages obtenus : 11 (onze)

M. Xavier SAMBUIS nombre de suffrages obtenus : 11 (onze)

M. Christophe BALMAIN nombre de suffrages obtenus : 11 (onze)

MM. Gaëtane DAULIACH, Xavier SAMBUIS et Christophe BALMAIN sont élus membres du CCAS en sus de M. DIDIER Guy et M. BAUDRAY Fabrice.

5. Election des membres à la Commission Délégation du Service Public

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales qui disposent qu'une commission analyse les dossiers de candidature, dresse la liste des candidats admis à présenter une offre et analyse les propositions de ces derniers ;

Considérant que cette commission est composée, pour les communes de moins de 3 500 habitants, du Maire, Président, et 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Considérant la liste des candidatures déposées ;

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission de délégation de service public :

Au regard des résultats obtenus, sont ainsi déclarés élus :

Les délégués titulaires sont :

- A : ARNAUD Marc
- B : BALMAIN Christophe
- C : SAMBUIS Xavier

Les délégués suppléants sont :

- A : DIDIER Guy
- B : BOUVET Jean-Yves
- C : DAULIACH Gaëtane

6. Désignation de 3 membres à la Commission de Suivi de la Délégation du service public Remontées Mécaniques et Domaine Skiable

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que dans le cadre de la délégation de service public Remontées Mécaniques et conformément à l'article 5 du contrat de délégation de service public du domaine skiable et des remontées mécaniques de Saint Sorlin d'Arves, une commission de suivi est mise en place et est composée de 3 représentants de la commune désignés au sein du conseil municipal (dont le Maire) et de 3 représentants désignés par le délégataire.

Cette commission a pour objet d'instaurer une structure de concertation entre le délégataire et la commune et ne donne que des avis consultatifs.

Décision : 11 voix pour

DESIGNATION comme représentants de la commune au sein de la commission de suivi du contrat de délégation de service public du domaine skiable et des remontées mécaniques de Saint Sorlin d'Arves : Mr BAUDRAY Fabrice, Maire, M ARNAUD Marc, M SAMBUIS Xavier

7. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Décision de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres ;

Au regard des résultats obtenus par chaque liste, sont ainsi déclarés élus :

Les délégués titulaires sont :

- A : ARNAUD Marc
- B : DIDIER Guy
- C : BALMAIN Christophe

Les délégués suppléants sont :

- A : CHARPIN Christian
- B : BOUVET Jean-Yves
- C : SAMBUIS Xavier

8. Désignation des membres au sein des organismes extérieurs et Etablissements publics à coopération intercommunale et commissions obligatoires

Décision : 11 voix pour

DESIGNATION des personnes suivantes au sein des divers organismes et commissions :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ARVAN (SIVAV)

Titulaires : M. DIDIER Guy et M. CHAIX Philippe

Référent sentiers : M. CHAIX Philippe

**COMMISSIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE ARVAN
(3CMA)**

1/ CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

Mme DAULIACH Gaëtane

2/ COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

M. BAUDRAY Fabrice

3/ COMMISSION APPELS D'OFFRES

M. BAUDRAY Fabrice

4/ COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS POUR LES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

M. BAUDRAY Fabrice

5/ COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Titulaire : M. BALMAIN Christophe

Suppléant : M. SAMBUIX Xavier

9/ URBANISME, PLUi-HD – Urbanisme et Mobilité, HABITAT

M. BAUDRAY Fabrice et M. BOUVET Jean-Yves

10/ EPFL Etablissement public Foncier Local de la Savoie

M. BAUDRAY Fabrice

11/ EPIC TOURISME

M. BAUDRAY Fabrice et Mme DAULIACH Gaëtane

12/ SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE (SPM)

Titulaire : M. BALMAIN Christophe

Suppléant : Mme RAMOS CAMACHO Marie

13/ SYNDICAT INTERCOMMUNAL RAMASSAGE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERS DE MAURIENNE (SIRTOMM)

Titulaire : M. BAUDRAY Fabrice

COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES 3 CMA

- **AGRICULTURE** : M. DIDIER Guy
- **COMMERCE REVITALISATION DES CENTRES BOURGS** : M. BALMAIN Christophe
- **COMMUNICATION** : M. BAUDRAY Fabrice et Mme DAULIACH Gaëtane
- **EAU, ASSAINISSEMENT** : M. BAUDRAY Fabrice et M. ARNAUD Marc
- **ECONOMIE, TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION** : Mme DAULIACH Gaëtane
- **MOBILITE** : M. BAUDRAY Fabrice
- **SENTIERS** : M. CHAIX Philippe
- **TOURISME** : Mme RAMOS CAMACHO Marie et Mme DAULIACH Gaëtane
- **TRAVAUX** : M. BAUDRAY Fabrice et M. ARNAUD Marc
- **URBANISME – PLUi HD** : M. BAUDRAY Fabrice et M. BOUVET Jean-Yves

9. Désignation des délégués à l'Etablissement Public Foncier Local de Savoie (EPFL)

Décision : 11 voix pour

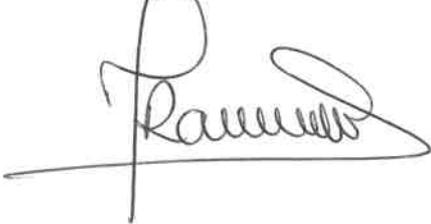
DESIGNATION de M. BAUDRAY Fabrice, délégué titulaire et M. SAMBUIX Xavier, délégué suppléant au sein de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) de Savoie.

10. Divers

Point sur les différentes réunions prévues dans les prochaines semaines.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20h.

La secrétaire de séance
RAMOS CAMACHO Marie



Le Maire
BAUDRAY Fabrice

